

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PAUSE MERIDIENNE DANS LES ECOLES DE LA COMMUNE D'ERQUY

PREAMBULE

Le temps du midi, appelé « pause méridienne » est un temps périscolaire encadré par la commune où les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal, il doit s'inscrire en cohérence avec le temps scolaire afin de garantir la continuité de la journée de l'enfant. Celui-ci est un moment essentiel pour l'enfant car il contribue à son équilibre et son épanouissement.

La pause méridienne est un temps éducatif à part entière qui permet à l'enfant de déjeuner dans de bonnes conditions ; de se sociabiliser ; de se reposer et de s'amuser.

La ville d'Erquy met un point d'honneur à instaurer des habitudes alimentaires conçues pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants, elle offre des animations variées lors des récréations (activités sportives, culturelles ou de loisirs) et veille perpétuellement à améliorer la qualité du service proposé aux familles.

1. Organisation du service :

1.1 Ecole Publique Joseph Erhel :

La pause méridienne a lieu de 11h45 à 13h35, elle se déroule en un seul service pour les maternelles et en 2 services pour l'élémentaire.

Les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire doivent respecter ces horaires, quitter l'école à la sortie de classe à 11h45 et revenir pour rentrer en classe à 13h35.

MATERNELLE	
11H45 - 12H00	Récréation
12h00 - 13h15	Repas
13h00	Départ à la sieste pour les TPS et PS
13h15 – 13h35	Récréation

ELEMENTAIRE	
11h45 – 12h30	1 ^{er} service en cantine, le 2 nd est en récréation
12h45 – 13h35	2 nd service en cantine, le 1 ^{er} est en récréation

1.2 Ecole Privée Notre-Dame :

La pause méridienne à quant à elle lieu de 11h30 à 13h45, elle se déroule en 2 services avec un premier comprenant la maternelle et les CP puis le 2^{ème} avec les CE1/CE2 et CM1/CM2.

Les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine doivent respecter les horaires selon les tableaux correspondants à leur niveau pour la sortie et la reprise de la classe.

MATERNELLE	
11H30 – 12H30	Repas
12h30 – 13h00	Récréation

ELEMENTAIRE	
12h15– 12h35	Récréation
12h35– 13h45	Repas
13h30-13h45	Récréation

1.3 L'ensemble des écoles :

Le temps du déjeuner est un moment de détente et de convivialité où les règles de vie sont les mêmes que dans le cadre de l'école.

Le rôle des animatrices est d'assurer la restauration des élèves et l'encadrement des enfants dans la bienveillance. Les repas sont servis dans leur intégralité à tous les enfants (sauf PAI), aucune contrainte alimentaire n'est exercée juste une sollicitation douce est suggérée pour goûter.

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale d'Erquy avec des produits majoritairement Bio et locaux (dès que cela est possible). Les repas sont livrés en liaison chaude pour l'école privée Notre-Dame.

Les élèves peuvent s'ils le souhaitent apporter des serviettes pour leur confort, il est préférable que celle-ci soit rangées dans une petite pochette pour le maintien de l'hygiène, elles peuvent être conservées toute la semaine (un bac est prévu à cette effet dans le réfectoire) puis ramenées le vendredi pour le nettoyage.

2. Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

Les enfants présentant un trouble de la santé doivent avoir un PAI établi par le médecin (médecin traitant ou médecin scolaire) et le fournir à l'école ainsi qu'à la mairie.

Les animatrices ainsi que le personnel de la cuisine centrale seront informés de chaque PAI et les respecteront obligatoirement, des référents seront en charges des PAI les plus complexes.

Dans le cadre des PAI avec un régime particulier, la famille a la possibilité de fournir un panier repas si elle le préfère sinon l'équipe de la cuisine centrale adaptera le menu en fonction du PAI de l'enfant.

En ce qui concerne les régimes alimentaires pour convenances personnelles ou troubles passagers, un entretien peut être demandé avec La Mairie afin d'échanger sur une solution adaptée pour tout le monde.

3. Charte du savoir-vivre et du respect mutuel :

Avant le repas :

- Je vais aux toilettes puis me lave les mains.
- Je me range dans le calme avant de rentrer dans le réfectoire.
- Je m'installe à ma place et attends que tous mes camarades soient installés pour que le repas soit servi.

Pendant le repas :

- Je me tiens bien à table et je me lève avec l'autorisation d'une animatrice.
- Je discute avec mes camarades sans crier pour le bien de tous.
- J'ai accès à toute la nourriture (entrée, plat, fromage et dessert).
- J'ai le droit de ne pas être sûr d'aimer un aliment, donc je peux demander une petite quantité afin de goûter.
- A la fin du repas lorsque les agents m'y ont autorisé je débarrasse et nettoie la table, puis je sors dans la cour sans chahuter.

Dans la cour :

- Je joue soit en jeu libre ou aux jeux proposés par les animatrices.
- Je respecte les consignes de la cour.
- Je fais attention à mes camarades.

4. Sécurité et règles de conduite :

4.1 Sécurité :

En cas de blessure (même légère) d'un enfant, celui-ci doit prévenir les animatrices présentes qui interviendront comme il convient (appel des secours si nécessaire). Les animatrices préviendront la Directrice de l'école ainsi que la référente des Temps éducatifs et scolaires. Une fiche de « Déclaration d'accident » sera alors établie.

4.2 Règles de conduite :

Le repas est un moment de détente, de convivialité, de partage et d'apprentissage du goût où tout enfant présent sur les temps méridiens s'engage à respecter des règles de vie simples pour la vie en collectivité :

- Appliquer les règles de politesse (bonjour, s'il vous plaît, merci, au revoir...);
- Respecter les animatrices ainsi que leurs camarades ;
- Participer sur les temps de repas (débarrasser, laver les tables, ...);
- Respecter l'environnement.

En cas de non-respect ou d'indiscipline graves et répétées, des sanctions graduées seront signifiées via une fiche de liaison pouvant aller jusqu'à une convocation en Mairie. Les parents seront préalablement avertis.



FICHE DE LIAISON

Nom :

Prénom :

<u>1^{er} Comportement inapproprié :</u>	
	Je dois échanger avec l'animatrice sur mon comportement et solutionner le problème avec elle.
<u>2^{ème} Comportement inapproprié :</u>	
	Je dois échanger avec l'animatrice sur mon comportement et solutionner le problème avec elle. Mes parents recevront un appel de la municipalité pour les avertir de mon comportement ainsi qu'une copie par mail de la feuille de liaison.
<u>3^{ème} Comportement inapproprié :</u>	
	Je dois échanger avec l'animatrice sur mon comportement et solutionner le problème avec elle. Mes parents recevront un appel de la municipalité pour les avertir de mon comportement, ainsi qu'une copie par mail de la feuille de liaison. .
<u>4^{ème} Comportement inapproprié :</u>	
	Une convocation en mairie sera envoyée à mes parents. Dès le 4^{ème} comportement inapproprié, l'enfant ainsi que les parents seront reçus en Mairie.